

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT JULIEN DU PUY

SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

N°2025\_D06

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Eric MAZARS, Maire.

**Nombre de conseillers :**

- 10 en exercice
- 08 présents
- 08 votants
- 02 absents
- 0 exclu

**Date de convocation :**

31/03/2025

**Date d'affichage :**

11 AVR. 2025

Etaient présents : Mesdames BOUVRON Alizée, CENDRES Magali, LAFON Angélique, Messieurs BARDOU Christian, MAIO Sébastien, MAZARS Eric, PUECH Thierry, ROUANNE Jean.

Absents excusés : FAGUET Serge, SALORT Carole (donne procuration à BOUVRON Alizée)

Secrétaire de séance : BOUVRON Alizée

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID : 081-218102580-20250410-D202506-DE

S<sup>2</sup>LO

**Objet : Demandes de subventions pour la révision du zonage d'assainissement**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a engagé une étude visant à actualiser le zonage d'assainissement collectif. Il informe également l'Assemblée qu'après plusieurs échanges avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne et Etudéo, le projet de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif et de la reconstruction de la station d'épuration est éligible aux subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Département du Tarn.

C'est dans ce cadre que la commune a déposé un dossier de demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et qu'une demande sera déposée auprès du Département du Tarn, afin de pouvoir financer ce projet nécessaire à la qualité environnementale de la commune et de ses cours d'eau.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le projet de révision du zonage d'assainissement sur la base des études réalisées par Etudéo, pour un budget prévisionnel de 469 950 € HT.
- **DE SOLLICITER** auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Département du Tarn l'aide financière la plus élevée possible pour la révision du zonage d'assainissement.
- **D'AUTORISER** le Maire à effectuer les démarches et à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Saint Julien du Puy, le 10 avril 2025.

Le Maire,  
Eric MAZARS

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.



Le secrétaire de séance,  
Alizée BOUVRON

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'Etat le  
et de la publication/ notification le 11 AVR. 2025

11 AVR. 2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse ou par le biais de l'application Télérecours accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)